

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU CANTON DE LIVAROT

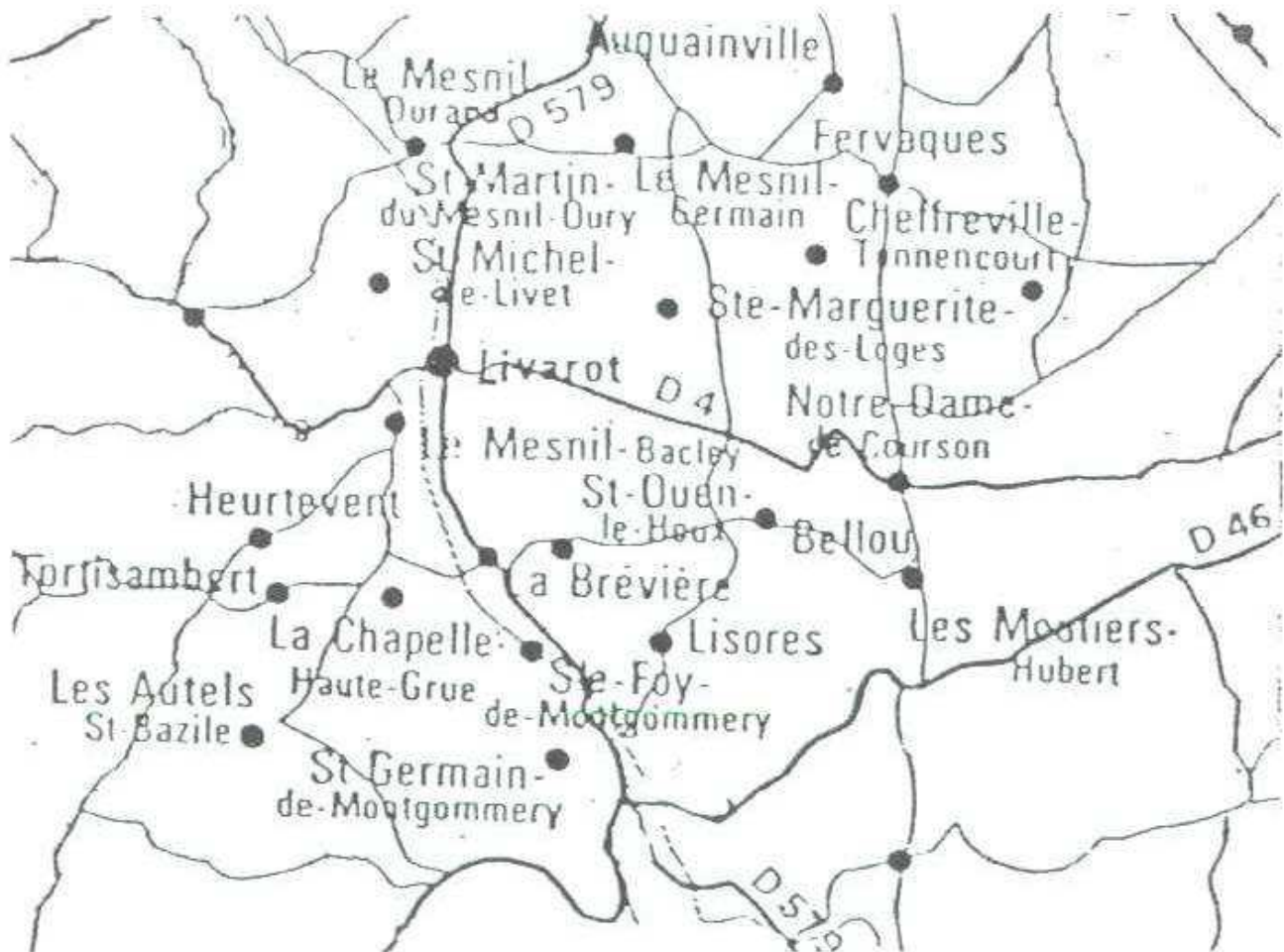
Mairie - place Georges Bisson

14140 LIVAROT



Bulletin n° 1

1^{er} semestre 1999



Le mot du Président

Pourquoi une **Société historique du canton de Livarot** ? On pourrait avoir de nombreuses raisons, on ne peut les citer toutes, en voici quelques unes.

Notre but est la recherche, la conservation, la mise en valeur du patrimoine historique, culturel, architectural, géologique, de la faune, de la flore, de la préhistoire et encore de beaucoup d'autres choses dont notre canton est riche.

Tout d'abord, nous pourrions parler de la **Mémoire du passé**. Beaucoup de gens connaissent l'histoire de leur commune par les anciens. Mais cela tend à disparaître avec ces personnes car rien n'est fait pour garder l'histoire du passé.

Mémoire du présent, nous mêmes nous connaissons beaucoup de choses sur notre commune ou canton, mais tout cela nous le gardons et ça se perdra aussi si nous ne constituons pas des archives à ce sujet.

Mémoire de l'avenir, que restera-t-il de tout cela dans les décennies à venir si dès maintenant nous ne faisons le nécessaire pour sauvegarder cette mémoire?

Voilà en peu de lignes notre tâche. Tout ne se fera pas en quelques semaines ou mois, mais il faut bien un commencement.

Comme nous avons un canton très riche en histoire culturelle et architecturale, notre rôle sera de constituer petit à petit un fonds cantonal qui dans l'avenir sera consultable par tous.

Il y a beaucoup à voir, à consulter dans chaque commune à tous les niveaux et nous commençons déjà à collecter toutes les informations possibles au sujet du canton.

Ce premier bulletin pour vous faire voir ce que nous avons déjà réuni et aussi pour lancer notre Société historique.

Enfin nous lançons un appel à toutes les personnes qui voudraient:

- nous prêter des documents pour que nous en fassions des photocopies,
- nous donner toutes sortes d'archives,
- nous raconter l'histoire de leur commune etc...de nous appeler, nous viendrons les voir,
- faire partie de cette Société historique du canton de Livarot, de nous retourner le bulletin d'adhésion qui se trouve à la fin du bulletin.

Voilà pour notre premier bulletin, en espérant qu'il y en aura beaucoup d'autres.

Michel DELEU

Membres de la Société historique pouvant être contacter

DELEU Michel - Livarot - Tel: 02 31 63 58 69
DESBLES Jean-Claude - Livarot
DUVAL Jean - Saint-Michel-de-Livet - Tel: 02 31 63 42 12
LECHOPIER Claude - La Brévière
MESLE Jean-Yves - Othis
THOMAS Bernard - Livarot

Lâcher de bombes à Saint-Michel-de-Livet le samedi 14 février 1942

Depuis juin 1940 jusqu'en août 1944 nous sommes occupés par l'armée allemande. Les souvenirs suivants se situent dans cette période.

C'était un samedi soir bien tranquille avec parfois le bruit d'avions qui certainement allaient ou revenaient de bombarder Le Havre ou Rouen. Les volets et les rideaux étaient bien fermés pour ne pas laisser passer la lumière. Dans les foyers chacun vaquait à ses occupations habituelles et évoquait parfois le père ou le fils prisonniers en Allemagne. D'autres se réunissaient au café Mousse près de l'école pour une partie de cartes ou de dominos et commentaient les nouvelles de la guerre. Il fallait bien se quitter, ce que fit Monsieur Gaston Boisjoly après avoir salué ses amis.

Il prit la poignée de la porte de sortie et l'ouvrit, à cet instant précis, un bruit et un souffle énorme le projettent vers l'intérieur. Extinction de la lumière, bruits de vitres brisées et gravats projetés. Remis de ses émotions il prend le départ, fait quelques pas dans la nuit noire et tout d'un coup se retrouve après une glissade dans un trou de bombe, ce qui après réflexion lui fait faire demi-tour pour rejoindre ses amis propriétaires du bistrot.

Au même moment Mademoiselle Arlette Piedagnel habitant avec sa mère, son frère étant prisonnier, dans la maison en briques avant le carrefour de la route de Livarot à Castillon-en-Auge qui descend à la mairie de Saint-Michel-de-Livet, cousait un col de fourrure à son manteau en compagnie de l'employée de maison. En entendant un bourdonnement d'avions, elle dit « le Havre va encore être bombardé ce soir » et aussitôt un grand bruit, ensuite un silence et de nouveau un bruit de retombée de gravats et terre sur la maison, les arbres et les environs.

La peur les empêche de sortir et ce n'est que le lendemain dimanche matin qu'elles découvrent les 15 trous de bombes entourant le café épicerie, l'école et la maison de Monsieur Leconte. On peut encore en voir l'emplacement (voir carte ci-dessous). Certain trou faisait jusqu'à 4 mètres 50 de diamètre et 1 mètre 70 de profondeur.

Quant à Monsieur Alphonse Leconte garde-champêtre et ancien maire qui habitait au carrefour près de l'école (maison disparue aujourd'hui) il se chauffait les pieds en face de la cheminée et il était bien neuf heures du soir quand tout à coup un grand bruit et une partie du plafond lui tombe sur les jambes.

Monsieur André Gautier était allé chercher à l'autocar qui passe à Sainte-Marguerite-de-Viette, ses cousins qui viennent assister à son mariage et ils vont rejoindre la maison de ses parents à la Bruyère à Castillon-en-Auge. Arrivés à la maison brûlée à environ deux kilomètres de chez lui, ils entendent un avion volant très bas et tout d'un coup un grondement, tout le monde se précipite dans le fossé pour s'abriter, ce sont les bombes larguées par l'avion qui explosent. Pendant ce temps sa fiancée l'attend à la Bruyère.

Le lendemain dimanche ce fut la visite de cet étrange bombardement par de très nombreux habitants de Livarot et des environs sous une journée ensoleillée.

Réflexion d'une personne venue constater cet étrange bombardement le dimanche 15 février 1942 « ils ont même tué le Christ ». Effectivement un éclat a pénétré le Christ du calvaire au creux de son épaule gauche, impact encore visible à cette époque en 1999.

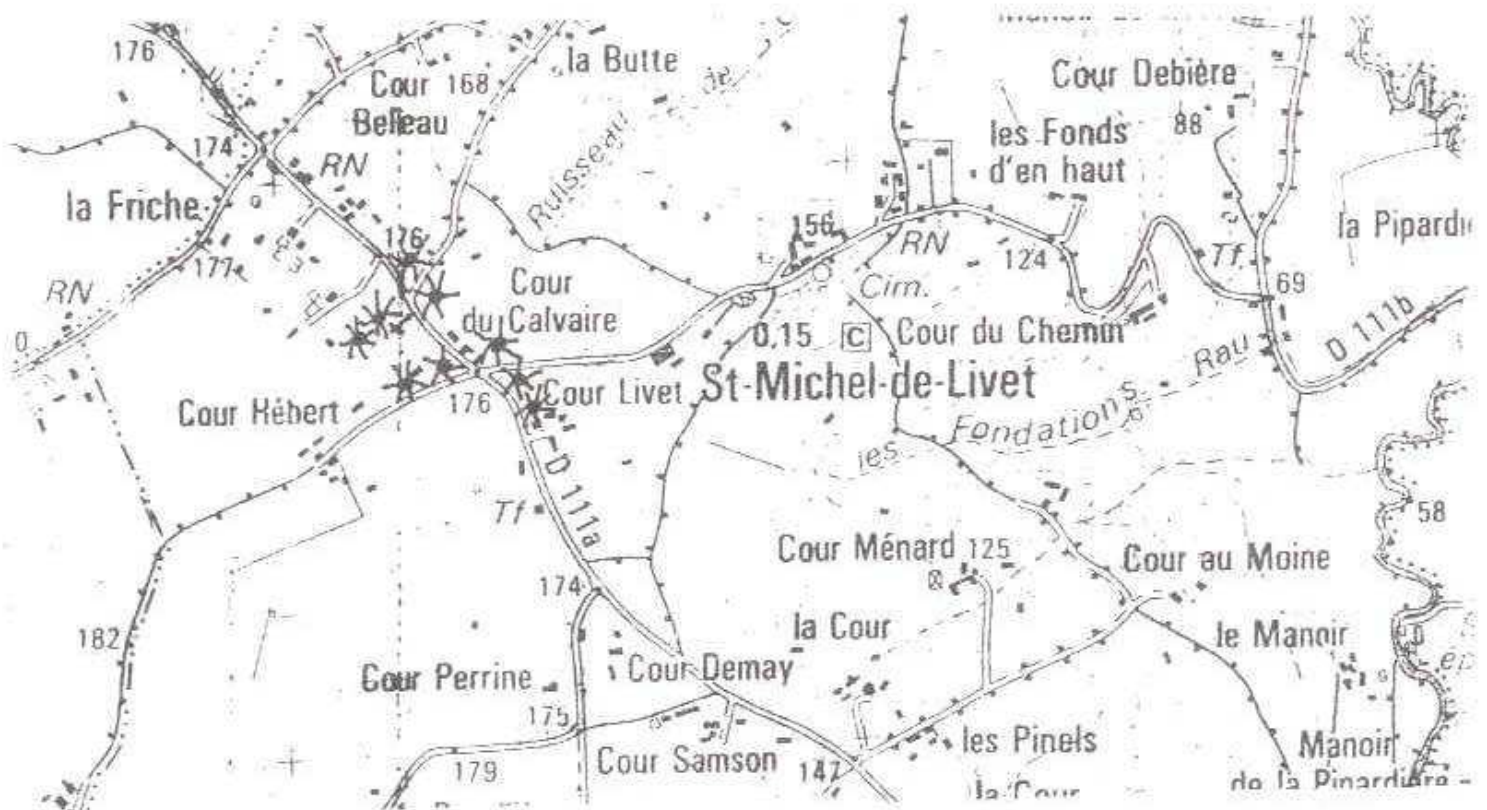
Nous voici lundi, Monsieur André Gautier, sa fiancée Mademoiselle Andrée Eudeline et les invités, après être passés devant Monsieur le Maire de Saint-Martin-du-Mesnil-Oury se dirigent en carrioles vers l'église de Saint-Michel-de-Livet pour la cérémonie religieuse de leur mariage. Mais arrivés au calvaire il fallut passer avec beaucoup de difficultés au bord des trous de bombes, sur les amas de terre glaiseuse et glissante projetée par les explosions; à cette époque la route n'était pas goudronnée.

De cette soirée du samedi 14 février 1942, Madame Renée Vesque fille Moisson habitant « la friche » à Saint-Michel-de-Livet fut la seule personne blessée légèrement atteinte aux jambes par des projections de gravier en rentrant de chez son employeur Monsieur Marius Lenoury.

Est-ce le hasard, la chance ou un miracle que ces 15 bombes n'aient fait aucune victime, ni détruit de maisons et quel avion les avait lâchées ??

Nous devons ces narrations de souvenirs à :

- Madame Arlette DUVAL de Saint-Michel-de-Livet
- Monsieur et Madame André Gautier de Saint-Michel-de-Livet
- Monsieur et Madame Jean Lenoury de Saint-Michel-de-Livet
- Monsieur Pierre Surdives de Le Mesnil-Bacley
- Monsieur Albert Boisjoly de Saint-Michel-de-Livet



★ Impacts des trous de bombes.

Si vous souhaitez constater les impacts des trous de bombes, nous en retrouvons les traces 57 ans après.

LA BREVIERE

Un village sans église ni cimetière

La commune de la Brévière n'est pas sans évoquer la religion en raison de l'homophonie de son nom et de celui qui désigne un livre de prière. On chercherait pourtant en vain un lieu de culte dans le village, un clocher sur les buttes ou dans la vallée, car de l'église il ne reste rien. Seul le presbytère qui la joutait se souvient; un presbytère miraculeusement parvenu à l'orée du nouveau millénaire si l'on en juge par l'état de délabrement dans lequel il se trouvait au milieu du siècle dernier.

Situé en bordure de l'actuelle route reliant Livarot à Vimoutiers, non loin de la mairie, ce presbytère était l'un des plus beaux de l'arrondissement de l'avis du conseil municipal réuni en séance extraordinaire le 11 février 1830 (1). Il était doté « d'une cour et d'un jardin au fond de première qualité »(2). Dans sa Statistique monumentale du Calvados, Arcisse de Caumont précise qu'il « était en bois avec remplis de tuiles formant des dessins, et (que) le toit était surmonté de trois épis en terre cuite émaillée »(3).

L'église à laquelle il était attaché fut détruite en 1849 (4) et lorsqu'en 1867, Arcisse de Caumont publie sa Statistique monumentale du Calvados il n'en reste plus aucune trace. L'auteur doit convoquer ses souvenirs pour en donner une description détaillée et de cette façon l'exhumer: « La forme de cette église était celle d'une croix, et sur le transept s'élevait une flèche en bois très élancée, couverte d'essente, offrant sur chaque angle une lucarne trilobée. Les murs étaient en grand appareil, et l'ensemble de l'édifice annonçait le XVIème siècle. » Le témoignage de M. Pannier recueilli dans cet ouvrage révèle que les voûtes du chœur et du transept méridional étaient décorées de peintures.

L'abbé de Saint-Martin de Sézéz était le patron de cette église placée sous l'invocation de Saint-Pardoul, un ermite du Limousin connu sous le nom de Saint-Pardoux dans cette région. Renommé pour sa grande piété, cet homme aveugle qui vécut aux VIIème et VIIIème siècles se vit confier par Lantaire, comte de Limoges, le monastère de Guéret dans la Creuse autour duquel une ville s'édifia (5)

L'église de la Brévière, la seule du diocèse de Lisieux à être sous le vocable de Saint-Pardoul (6), fut soustraite aux habitants de la commune bien avant sa démolition.

Au début du XIXème siècle, la paroisse de la Brévière fut supprimée et rattachée à celle de Saint-Ouen-le-Houx. On apprend dans une délibération municipale de la Brévière datée du 13 octobre 1845 que M.Montoure, curé de Saint-Ouen-le-Houx décédé le 30 avril de cette même année ● « administrait religieusement les deux communes depuis plus de quarante ans »(7)

1- Registre des délibérations municipales de la Brévière. 548 EDT. 3 Archives départementales du Calvados.

2- Ibid

3- Statistique monumentale du Calvados (1867), Arcisse de Caumont, Archives de la Société historique de Lisieux

4- Notes sur l'ancien doyenné de Livarot recueillies par Charles Vasseur, Archives de la Société historique de Lisieux

5- Saint-Pardoux en Limousin, Catalogue des représentations sculptées de Saint-Pardoux en Limousin par M.Manville. 1997

6- Pouillés du diocèse de Lisieux recueillis et annotés par Auguste le Prévost. 1844, Bibliothèque municipale de Lisieux.

7- Registre des délibérations municipales de la Brévière. 548 EDT. 1 à 7.

Suite à cette réunion des deux communes pour le culte, la fabrique de Saint-Ouen-le-Houx s'empara de l'église et du presbytère de la Brévière à la faveur du décret du 31 juillet 1806 « qui déclare les biens des fabriques des églises supprimées appartenir aux fabriques des églises auxquelles elles sont réunies et en vertu de la décision de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur en date du 29 janvier 1807 qui décide que les églises supprimées et les presbytères invendus appartiennent aux fabriques des églises conservées » (8)

Pour la commune de la Brévière, cette appropriation ressemblait fort à un vol. Lors de la réunion du 3 décembre 1839, le conseil considère « que depuis vingt-cinq ans la fabrique de la commune de Saint-Ouen-le-Houx (...) s'est indûment emparée du presbytère (et) que la Brévière est fondée non seulement à reprendre la possession de son presbytère mais encore à se faire restituer les revenus dont elle a été privée ». Le conseil conclut en précisant que « la cour de cassation a récemment consacré ce principe » (9), ce qui n'empêchera pas le Préfet de rejeter la demande de la Brévière à rentrer en possession de son presbytère dans un arrêté du 27 février 1840 (10).

La commune de la Brévière ayant vécu la perte de son église et de son presbytère comme une spoliation, on comprend mieux les réticences dont elle fera preuve de 1839 à 1848 quand il lui sera demandé de participer financièrement au paiement d'un vicaire ou aux réparations de l'église et du presbytère de... Saint-Ouen-le-Houx.

Dès 1839, les conseillers refusent de compléter le traitement du vicaire au motif qu' "ils préféreraient faire de plus grands sacrifices et le posséder dans leur commune" (11). Ils évoquent également l'impraticabilité des chemins qui relient la Brévière à Saint-Ouen-le-Houx.

De 1840 à 1842, quatre vicaires se succèdent dans la paroisse. Les deux communes sont alors régulièrement sermonnées par le Ministre de la Justice et des Cultes et par l'Evêque de Bayeux pour l'insoumission dont elles font preuve à l'égard de leur autorité.

Le refus de la Brévière de contribuer à la rétribution du vicaire de la paroisse est transmis par le Préfet au Ministre de la Justice et des Cultes qui dans une réponse du mois de septembre 1839 rappelle « que cette dépense est obligatoire, que la commune de la Brévière doit y contribuer et qu'en cas de refus elle doit y être contrainte conformément aux dispositions de la loi du 18 juillet 1837 » (12)

Dans une lettre adressée au curé de Saint-Ouen-le-Houx datée du 27 janvier 1840, l'Evêque de Bayeux justifie en ces termes sa décision de nommer le vicaire de la paroisse à l'hospice de Lisieux: « Je n'aurais pu d'ailleurs le laisser plus longtemps dans un poste où son traitement n'est pas assuré et est même contesté par une des communes composant votre succursale » (13). Dans une autre missive du 24 novembre 1841 adressée au même curé, l'Evêque mentionne que « le vicariat a été régulièrement établi, qu'il est reconnu par le gouvernement et qu'il ne peut dépendre des conseils municipaux de Saint-Ouen-le-Houx et la Brévière de le faire supprimer en refusant de voter le traitement du titulaire (...) » (14). La commune de la Brévière opposera le même refus à la fabrique de Saint-Ouen-le-Houx quand celle-ci lui fera des demandes de secours pour les réparations de l'église et surtout du presbytère de la succursale (15).

8- Registre des délibérations de la fabrique de Saint-Ouen-le-Houx. 554 EDT 22. Délibération du 4 octobre 1812. Archives départementales du Calvados

9- Voir note 7

10- Correspondance et pièces diverses; La Brévière. 548 EDT 22. Archives Départementales du Calvados

11- Voir note 7. Délibération du 7 mai 1839

12- Voir note 7. Délibération du 3 décembre 1839

13- Correspondance et pièces diverses. Saint-Ouen-le-Houx. 554 EDT 23. Archives départementales du Calvados

14- Ibid.

15- Voir les délibérations municipales de la Brévière des 8 juin 1845, 10 septembre et 24 décembre 1848

Lorsqu'exceptionnellement la commune accorde 350 francs au cours d'une délibération du 4 février 1846 pour aider aux réparations du presbytère de Saint-Ouen-le-Houx on peut supposer que c'est parce qu'elle est acculée à le faire car depuis la mort du curé survenue en avril 1845 « Monseigneur l'Evêque de Bayeux refuse formellement de le remplacer tant que les réparations en question ne seront pas convenablement faites »(16).

Probablement dépitée par le spectacle quotidien de son église et de son presbytère qui se délabraient et lassée d'être régulièrement sollicitée pour le paiement des réparations de ceux de la succursale, le 10 septembre 1848 (17) la Brévière propose à la fabrique de Saint-Ouen-le-Houx d'aliéner « l'ancienne église et l'ancien presbytère » de la commune « plutôt que de laisser tomber en ruine (ces biens) auxquels elle ne fait faire aucune espèce de réparations ».

La commune relève à cette occasion la situation paradoxale dans laquelle elle se trouve enfermée et dont seul le renoncement à son église semble pouvoir l'affranchir: ' Il serait injuste (que la commune) s'épuisât pour les réparations du presbytère de Saint-Ouen-le-Houx tandis que la fabrique tiendrait en réserve des objets dont le prix doit être spécialement employé à cet usage ».(18)

A cette époque, la commune ne semble plus espérer que le culte soit un jour de nouveau exercé dans son église.

En octobre 1840, cette hypothèse était encore envisagée dans le bail de location du presbytère de la Brévière : Dans le cas où, avant l'expiration du bail, la commune de la Brévière obtiendrait un prêtre pour desservir son église à quelque titre que ce fut (...) » (19).

Il est fort probable qu'à cette époque le curé célébrait encore l'office dans l'église de la Brévière comme semble le soupçonner l'Evêque de Bayeux dans une lettre adressée au curé de Saint-Ouen-le-Houx le 13 juillet 1840: « Je vous prie, Monsieur le Curé, de me faire connaître si vous ou Monsieur le vicaire dites quelquefois la messe dans l'église de la Brévière et dans ce cas(...) »(20). Enfin, on peut voir dans la proposition de fusion de la Brévière avec la Chapelle-Haute-Grue faite au cours d'une délibération municipale du 11 février 1830 une tentative de la commune pour rentrer en possession de son église. L'un des arguments avancés pour motiver cette fusion est en effet le suivant (...) « l'église de la Brévière (...) semblerait avoir été placée naturellement pour la commodité respective des deux communes »(21). Mais après avoir été supprimée, la paroisse de la Chapelle-Haute-Grue fut rattachée à celle de Tortisambert.(22).

Impuissante à récupérer son église, la commune de la Brévière donne son accord pour qu'elle soit vendue dans une délibération du 24 décembre(!) 1848. Les matériaux sont estimés à 1197 francs. Cette somme est destinée à subvenir aux réparations du presbytère de Saint-Ouen-le-Houx et le surplus restera au bénéfice de la fabrique.(23)

16- Voir note 7.

17- Ibid.

18- Ibid, Dans cette délibération, le conseil note « qu'aux termes du décret du 30 mai 1806 l'ancienne église et l'ancien presbytère de la Brévière peuvent être aliénés au profit du presbytère de Saint-Ouen-le-Houx, commune chef-lieu de la succursale, que l'article 4 de ce décret porte formellement que les produits de ces sortes d'aliénations seront employés soit à l'acquisition des presbytères ou de toute autre manière aux dépenses du logement des curés et desservants dans les chefs-lieux de cure ou succursale. »

19- Bail pour la fabrique de Saint-Ouen-le-Houx au sieur Marie. 15 octobre 1840. 554 EDT 20. Archives départementales du Calvados.

20- voir note 13

21- voir note 1

22 Archives municipales de la Chapelle-Haute-Grue communiquées par Madame Pressigout

23- voir note 7

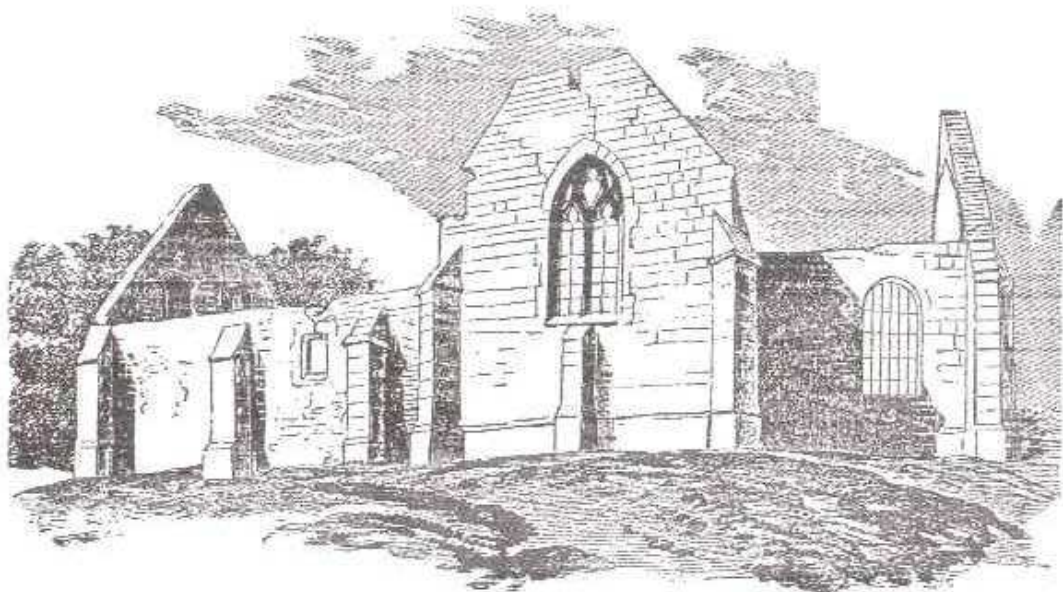
Suivra l'aliénation du presbytère consentie par la commune dans une délibération du 30 juin 1850 parce qu'il est dans « un état de détérioration telle qu'il en coûterait une somme considérable pour le réparer (et) que la commune ne peut s'imposer de telles charges »(24)

En 1852, le prix de vente du presbytère est abaissé de 4907 francs et 70 centimes à 4000 francs car aucun acquéreur ne s'est présenté.(25) En 1855, le presbytère est vendu. La fabrique de Saint-Ouen-le-Houx avait préalablement décidé d'affecter l'argent provenant de cette vente aux réparations de l'église de la paroisse et envisageait de placer le surplus en rente sur l'état.(26)

La cession de son presbytère conduit le conseil municipal de la Brévière à envisager de vendre son cimetière dans lequel il n'a été procédé à aucun enterrement depuis le 15 novembre 1841.(27) Le conseil sollicite du Préfet l'autorisation d'employer les fonds provenant de cette vente « au paiement des travaux à confectionner sur la ligne de la Brévière -Bellou »(28) Dans une délibération datée du 14 janvier 1855,(29) le conseil municipal de la Brévière vote une somme de 967 francs et 83 centimes pour la réalisation du chemin de moyenne vicinalité de la Brévière à Bellou « considérant que la commune de la Brévière réunie pour le culte à la commune de Saint-Ouen-le-Houx n'a pour accéder à l'église de cette dernière commune que des chemins dans un très mauvais état de viabilité ».

La confection de ce chemin à laquelle le produit de la vente du cimetière a été affecté allait permettre aux habitants de la Brévière, il faut l'espérer, d'accéder plus aisément à l'église et au presbytère de Saint-Ouen-le-Houx au profit desquels leurs anciens biens paroissiaux furent sacrifiés...

Claude Lechopier



VOIE DE L'ÉGLISE DE LA BRÉVIÈRE par N. Bouet

24- voir note 7- Lors d'une délibération datée de janvier 1850, le conseil de fabrique demande l'autorisation de vendre le presbytère qui est dans un tel état de délabrement que des réparations estimées à 1030 francs seraient nécessaires pour continuer de le louer, le bail venant à expiration l'année suivante.

25- voir note 7. Délibération du 22 octobre 1852

26- voir note 8. Délibération du premier dimanche de janvier 1850

27- voir note 7. Délibération du 8 juillet 1855. Dès son acceptation de la vente du presbytère, la Brévière projetait de vendre son cimetière.(Délibération du 30 juin 1850)

28- voir note 7. Délibération du 8 juillet 1855

29- voir note 7.

Des murs qui parlent....

Fille de la révolution Industrielle du XIXème siècle, la « réclame » comme on disait alors, a utilisé les supports les plus divers.

Objets publicitaires, affiches, plaques émaillées, ont envahi la vie quotidienne de nos villes et villages.

Une étude succincte de quelques cartes postales anciennes nous montre la diversité de ces supports dans le Livarot d'autrefois. Nous nous attacherons pour aujourd'hui aux peintures publicitaires murales.

Quelques unes ont traversé non sans vicissitudes les années. Une promenade dans les rues de notre cité permettra de découvrir les vestiges de ce qu'on n'appelait pas encore la société de consommation. Quelques murs peints subsistent encore retrouvant leurs couleurs l'instant d'un rayon de soleil.

Dubonnet et Saponite ou quand l'apéritif fait des bulles...

Symbiose étonnante et involontaire entre deux marques, le mur peint de la place Xavier de Maistre mérite le détour.

A première vue, et ce fut mon cas, le mur supporte une publicité pour une marque d'apéritif très commune, DUBONNET, dont le O aurait été remplacé par un médaillon représentant trois personnages.

Un examen attentif, une recherche sur les thèmes habituellement utilisés par cette marque et par les illustrateurs qui ont collaboré régulièrement à sa promotion : Cassandre, Chérel, Ogé... montrent qu'il en est tout autrement.

Il s'agit en fait de deux œuvres superposées. Tout d'abord DUBONNET, de facture très classique lettres blanches cernées de noir sur fond bleu (et peut-être rouge). En superposition et parfaitement centré par rapport au mur support, un médaillon représentant trois personnages, l'empereur Napoléon 1^{er} en redingote grise, Louis-Philippe le roi bourgeois et son parapluie, Marianne au bonnet phrygien et aux formes encore fraîches... C'est incontestablement une réclame pour la lessive SAPONITE. Le thème des trois personnages utilisé depuis les années 1880 et jusqu'aux années 30 sur des affiches, en-tête de factures... était bien souvent accompagné d'un texte « avec qui allons-nous laver notre linge sale ? ». Il évoquait les luttes fratricides de la fin du XIXème siècle opposant bonapartistes, royalistes et républicains. Un baquet de bois complétait cette évocation et contenait un drapeau blanc aux fleurs de lys, un aigle et un drapeau tricolore. Cet accessoire a ici disparu mais se devine sous l'effigie de l'empereur. Marianne brandit de manière énergique un paquet de lessive, les deux souverains semblent pour le moins inquiets, voire effrayés, la robuste constitution de notre symbole républicain, on le sait, le fera résister au lavage...

Le graphisme évoque le style d'Eugène Ogé (1861-1936) qui s'est distingué en mettant en scène des personnalités dans ses illustrations. Aucune affiche SAPONITE n'est signée mais on sait qu'Ogé ne signa ses œuvres qu'à partir de 1894 et le thème de la Saponite est largement antérieur...

La brillantine ne brille plus...

A quelques mètres, rue Hoche, une façade porte la trace d'un vaste panneau vantant la marque FORVIL en partie recouvert d'un essentage d'ardoises fond blanc – lettres blanches soulignées de noir, pas de traces d'autre inscription hormis en bas à droite l'adresse du siège de la société. Plus loin, rue Parmentier, « Le Petit Journal » revendique cinq millions... de lecteurs (?). Et si notre promenade nostalgique nous entraîne hors des murs du chef-lieu, nous découvrirons à HEURTEVENT près de l'église, sur les murs de ce qui fut sans doute une dépendance de l'ancien presbytère trois panneaux – lettres bleues sur fond blanc – clamant sobrement les mérites du chocolat MENIER. Combien de fois firent-ils commettre le péché de gourmandise aux paroissiens et aux enfants du catéchisme ?

Mais qui était ce rétameur ?

Place Pasteur, mais nous sortons du thème de la réclame pour celui, voisin, de l'enseigne, subsiste le souvenir de RIFAUT. Rétameur, fondeur de cuillères, il avait d'autres spécialités que le temps a effacé inexorablement, comme avait été effacée la raison sociale de son prédécesseur dont les dernières lettres du nom (LOUIS) apparaissent encore.

Hors concours, la mosaïque BISSON

Loin des murs peints mais proche par le support, il n'est pas possible de passer sous silence la mosaïque de l'ancienne Fromagerie Bisson. Elle comprend en plus des carreaux de faïence deux plaques émaillées et mérite à elle seule une étude complète (qui fera l'objet d'un prochain article). Protégée durablement des aléas du temps grâce au travail et à l'opinité de Monsieur et Madame ALEXANDRE, elle n'a pas la fragilité des peintures à l'écail éphémère. Elle nous laissera donc le loisir de l'admirer.

Il faudrait également citer afin d'être exhaustif les nombreuses plaques émaillées et les tôles peintes qui ornaient autrefois les murs de notre cité.

Celles-ci ont disparu, victimes de l'usure et de la mode. Une mention particulière pour les plaques indicatrices CITROËN, des tôles de zinc octogonales peintes. Visibles sur les cartes postales anciennes notamment, nous avons pu pour notre part sauver de la ferraille celle qui se trouvait sur la transeferm (Lisieux 18 kilomètres don de Citroën) bien délavée cependant par les pluies angevines. Nous avons aperçu sa sœur en bien meilleur état lors d'une foire à la brocante à Livarot il y a quelques années.

A l'heure où l'affiche entre dans les musées (musée des Arts Décoratifs, Musée de la Publicité, Bibliothèque l'ORNEY...) les murs peints n'ont pas eu la chance d'être ainsi sauvegardés. Rendons hommage à cet art éphémère et ouvrons les yeux, au détour d'une de nos routes familières, nous en découvrirons peut-être d'autres (*).

Jean-Yves MESLÉ

(*) Signalez-les nous, vous nous permettrez ainsi de compléter cette étude.



Etude sur les communes du canton de Livarot en 1879
(d'après l'almanach de Lisieux-Pont l'Evêque (1)

Canton de Livarot

22 communes - Superficie 17173 hectares 53 ares - Population: 8096 habitants -Audiences de justice de paix tous les jeudis et vendredis.

MM. de Lyée de Belleau, Conseiller Général - Dasnière, Conseiller d'arrondissement-Leclerc, Juge de Paix - Malfilatre et Racine Notaire, suppléants du Juge de Paix - Letellier, greffier - Leclerc, Paul de Neuville, curé de Livarot, curé de Fervaques- de Létourville, Dasnière, Mignot, Malfilâtre, de Lyée de Belleau, délégués cantonaux - Mesnier, agent-voyer.

Chef-lieu du Canton : Livarot

Superficie: 1212 h 49 a 15 c - population 1557 - *bureau de recettes des postes* : Melle Tusson, receveuse - *bureau municipal du télégraphe* (de 9 h à midi et de 2 h à 7 h ; le dimanche de 8 h ½ à 9 h ½ et de 5 h à 6 h)

MM. Paul de Neuville Maire- Louis, adjoint- Jiffaux, curé-doyen- Hervieu, vicaire-le frère Epiphanie, des Frères de Tinchebray (pensionnat) instituteur-soeur Saint-François de Borgia de la Providence de Lisieux (pensionnat) institutrice-Petit, receveur-Lemaréchal, percepteur.

Contributions directes: MM. Mauru, directeur- Baillet, adjoint.

Bureau télégraphique : Mme Berthout, directrice. *Le bureau de la poste aux lettres*, rue Traversière.

Voitures : De Lisieux à Livarot : 1 h ½ matin, 8 h matin, 1 h ½ après-midi, 3 h après-midi. De Livarot à Lisieux: 10 h et 10 h ¼ matin, 5 h après-midi, 8 h soir.

Brigade de gendarmerie à cheval: M. Winderdoff, brigadier- M. Caron, commissaire de police.

Le chemin de fer en construction passant par Vimoutiers et Lisieux et aboutissant à Honfleur attribue une station à la commune de Livarot.

AUQUAINVILLE - superficie: 956 h 39 a 10 c- population: 388 -*bureau de poste* :Fervaques

MM.Lefevre,Maire-Lefrère,adjoint-Neuville,curé-MelleDeschevaux,institutrice;

Gillain,Fervaques,percepteur.

LES-AUTELS-SAINT-BAZILE - superficie: 553 h 9 a 15c - population :151- *bureau de poste* :Montpinçon

MM. Boulaye, maire- Bourlet,adjoint- Izoard, à Livarot ,percepteur -

Commune réunie, pour le culte, à celle de Tortisambert.

BELLOU - superficie: 734 h 83 a 35 c - population :287 -*bureau de poste* :Fervaques

MM. Baillargeau, maire- Leproust, adjoint- Leroux,curé- Melle Berthaume, institutrice- Gillain à

Fervaques ,percepteur

LA BREVIERE - superficie 351 h 78 a 75 c - population :154 - *bureau de poste*: Livarot

MM.Bourdon,mairé - Duclos,adjoint- Izoard à Livarot,percepteur.

Commune réunie, pour le culte, à celle de Saint-Ouen-le-Houx

LA CHAPELLE-HAUTE-GRUE -Superficie: 293 h 18 a 85 c - population: 109 - *bureau de poste*: Livarot

MM.Durand, maire- Labbé, adjoint - Izoard, percepteur à Livarot

Commune réunie, pour le culte, à celle de Tortisambert

CHEFFREVILLE - superficie 547 h 76 a 70 c - population: 235 - *bureau de poste* ,Fervaques

MM: Dutheil, maire - Doisnard , adjoint - Juneaux , curé - Gillain à Fervaques ,percepteur

FERVAQUES - superficie : 1066 h 61 a 95 c - population :741 - *bureau de poste* :Melle Glasson, receveuse

MM. Dasnière , maire -Dutheil, adjoint - Toutain, curé- Porée, vicaire- Duhamel, instituteur- Melle Barbier, institutrice- Gillain , percepteur

SAINTE-FOY-DE-MONTGOMMERY- superficie: 452 h 29 a 85 c - population : 166 - *bureau de poste*

:Vimoutiers -

MM. Labbé, maire - Moizy ,adjoint - Guérard , curé - Leblais, instituteur - Izoard à Livarot, percepteur

SAINT-GERMAIN-DE-MONTGOMMERY - superficie : 813 h 57 a 30 c - population : 277- *bureau de poste* : Vimoutiers

MM. Ducoudray, maire - Charpentier, adjoint- Lecorney, curé- Izoard, à Livarot ,percepteur

HEURTEVENT - superficie : 585 h 55 a 30 c - population :275 -*bureau de poste* :Livarot

MM. Maillard, maire- André, adjoint - Levillain, curé- Lemaréchal, à Livarot, percepteur

LISORES - superficie :1175 h 38 a 35 c - population :500 -*bureau de poste* :Vimoutiers

MM. Cauvet ,maire - Lautour, adjoint - Troslet, curé - Marie , instituteur- Mme Durand , institutrice , religieuse de la providence d'Alençon- Izoard à Livarot, percepteur

SAINTE-MARGUERITE-DES-LOGES - superficie : 1084 h 61 a 65 c - population :363 - *bureau de poste* : Fervaques

MM. Leprestre, maire - Jean, adjoint - Bouret, curé - Fouques, instituteur - Lemaréchal, à Livarot , percepteur

SAINT-MARTIN-DU-MESNIL-OURY - superficie: 476 h 61 a 95 c - population : 163 - *bureau de poste*: Livarot

MM.Hebert, maire - Philippe, adjoint -Lemaréchal, à Livarot , percepteur

Commune réunie , pour le culte, à Saint-Michel-de-Livet

LE MESNIL-BACLEY - superficie : 448 h 2 a 85 c - population :249 -*bureau de poste* :Livarot

MM. Mignot, maire - Lesaulnier , adjoint - Lemaréchal à Livarot , percepteur

Commune réunie, pour le culte, à celle de Livarot

LE MESNIL-DURAND - superficie : 976 h 67 a - population: 399 -*bureau de poste* : Livarot

MM. Alaire , maire - Quesnel, adjoint - Lapierre ,curé - Thieulin, instituteur - Lemaréchal à Livarot ,percepteur

LE MESNIL-GERMAIN - superficie : 866 h 63 a 85 c - population :286 -*bureau de poste* : Fervaques

MM. Delasalle, maire - Tellot, adjoint - Grente , curé - Melle Lemoisson, institutrice - Gillain à Fervaques, percepteur

SAINT-MICHEL-DE-LIVET - superficie : 473 h 96 a 20 c - population : 258 -*bureau de poste* : Livarot

MM. Bourdon , maire- Peulvey, adjoint - Boscher, curé - Melle Brunet , institutrice - Lemaréchal à Livarot , percepteur

LES MOUTIERS- HUBERT - superficie : 812 h 24 a 20 c - population : 193 -*bureau de poste* : Fervaques

MM. De Mallevoué, maire - Legout, adjoint - Gillain à Fervaques , percepteur

Commune réunie, pour le culte, à celle de Notre-Dame-de-Courson

NOTRE-DAME-DE-COURSON - superficie :1939 h 55 a 55 c - population : 820 - *bureau de poste* : Fervaques

MM. de Lyée de Belleau , maire - Dufac, adjoint- Ronchamp, curé - Tinard, vicaire - Lebret, instituteur- Mme Barrière, religieuse de la Providence de Lisieux, institutrice- Gillain à Fervaques, percepteur

SAINT-OUEN-LE-HOUX - superficie: 720 h 47 a 35 c - population :182 -*bureau de poste* : Livarot

MM.Paul Fontaine, maire - Lenoir, adjoint - Besley, curé - Izoard à Livarot , percepteur

TONNENCOURT - superficie : 224 h 70 a 70 c - population :78 - *bureau de poste* : Livarot

MM. Lannier , maire - Lelasseur, adjoint- Gillain à Fervaques , percepteur

TORTISAMBERT - superficie : 507 h 4 a 90 c - population :265 - *bureau de poste* :Livarot

MM. Le roy, maire - Ouin , adjoint - Deschamps , curé - Mme Dupont , institutrice - Lemaréchal à Livarot, percepteur

Michel DELEU

(1) Sources recueillies auprès de la Société Historique de Lisieux

COURRIER DES LECTEURS

Dans cette rubrique, vous pourrez nous communiquer vos anecdotes ou vos demandes de recherches.

Savez-vous à quelle hauteur du niveau de la mer se trouve votre commune. En voici l'ordre décroissant:

Auquainville	250m	Les Moutiers-Hubert	120m
Saint-Ouen-le-Houx	200m	Notre-Dame-de-Courson	113m
Bellou	190m	Lisores	101m
Les Autels-Saint-bazile	176m	Le Mesnil-Bacley	100m
Saint-Michel-de-Livet	176m	Cheffreville-Tonnencourt	100m
Saint-Germain-de-Montgommery	174m	La Brevière	90m
Sainte-Marguerite-des-Loges	170m	La Chapelle-Haute-Grue	90m
Fervaques	160m	Sainte-Foy-de-Montgommery	84m
Tordisambert	159m	Livarot	64m
Le Mesnil-Germain	150m	Le Mesnil-Durand	50m
Heurtevent	130m	Saint-Martin-du-Mesnil-Oury	50m

Saviez-vous que Rose Harel dont une rue de Lisieux porte son nom, est née à Bellou. Elle a écrit des poèmes sur la fin de sa vie dont un principal " l'alouette aux blés "

Saviez-vous qu'à Livarot le 5 septembre 1876 eut lieu " le concours de la Société d'Emulation ". Ce concours a été extrêmement brillant - Livarot avait été transformé en parc anglais et un très grand nombre de visiteurs n'ont cessé, pendant cette belle journée, de suivre les diverses opérations des concours de musique, d'agriculture et d'horticulture.

BULLETIN D'ADHESION - ABONNEMENT

Nom.....
Prénom.....
Adresse.....
.....

Adhésion : 100 francs

Abonnement : 30 francs (2 bulletins) (joindre 10 francs en plus par bulletin pour frais de port)

Adresse : Société Historique du canton de Livarot - mairie - 14140 - LIVAROT- Tel: 02 31 63 58 69